

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART

(N° 241007-01)

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie DUFIET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT.	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Claire MARJAK	Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Amaia ETCHELECOU

OBJET:

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Pour répondre aux besoins par nature très fluctuant des services liés à l'enfance (variation des taux d'encadrement) et compte tenu des effectifs inscrits chaque année scolaire, la commune dispose d'un contingent variable d'emplois non-permanents.

A ce jour ce sont huit emplois non-permanents à temps complet qui sont pourvus par des agents contractuels.

Il est proposé de réduire ce contingent à seulement 6 emplois non-permanents en créant deux emplois permanents supplémentaires dans ce service, déjà composé de 14 agents titulaires :

Créations de deux emplois permanents :				
Service	Fonctions	Temps de travail	Cadre d'emploi possible	Grades possibles
ALSH	Animateur	Temps complet	Adjoints d'Animation (Cat.C)	Tous les grades du cadre d'emploi : - Adjoint d'Animation - Adjoint d'Animation Principal 2ème classe - Adjoint d'Animation Principal 1ère classe

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les modifications du tableau des effectifs ci-dessus exposées.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage. Ont signé au registre les membres présents. Le Maire de Bidart, Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10. 10. 2024 et publication ou notification du 14. 10. 2024 Le Maire de Bidart, Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI